

PROJET NO 10-INNO1-22	Accroissement des fonctionnalités du SIPAB et expansion du Portal BIO Québec
RESPONSABLE	Denis-Paul Bouffard
ÉTABLISSEMENT	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
DATE DE DÉBUT	30 juin 2011

APERÇU DU PROJET

Problématique

Les investissements dans le secteur biologique doivent être basés sur des informations de base jugées pertinentes et essentielles. Le Système d'information sur les produits agroalimentaires biologiques (SIPAB) en service depuis 2005, répond à ces besoins en décrivant les opérateurs détenant un certificat de conformité biologique. Le MAPAQ désire obtenir, par le biais des données colligées, plus d'information sur le secteur biologique, plus particulièrement sur les productions végétales. L'ajout de nouvelles données à la base actuelle ne peut s'effectuer sans une refonte complète du SIPAB et de ses interfaces, car bien que le système soit remarquablement stable depuis sa mise en service, un seuil limite a été atteint quant aux possibilités de le modifier dans sa structure actuelle à la suite des nombreuses modifications déjà subies.

Objectif général

Répondre aux nouveaux besoins d'information exprimés par le MAPAQ et par le secteur biologique québécois qui désire effectuer un suivi de l'évolution du secteur sur une période de 5 ans. Pour se faire, il faut actualiser la structure du SIPAB pour y inclure de nouvelles données, modifier l'interface de saisie des certificateurs pour tenir compte des changements structurels apportés et bonifier les fonctionnalités des trois applications (Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec, Portail BIO Québec, LOSOC) utilisant les données du SIPAB pour assurer une transmission adéquate des informations colligées.

Objectifs spécifiques

Revoir le noyau initial du SIPAB pour consolider sa structure, améliorer sa navigation et créer un nouveau design pour les interfaces de saisie des certificateurs. Inclure des données sur les superficies cultivées par type de culture dans la structure du SIPAB et programmer leur saisie par les certificateurs. Modifier la structure de la liste de produits utilisée par le SIPAB pour qu'elle corresponde à celle utilisée par le Ministère afin de faciliter le travail de comparaison entre le secteur biologique et le secteur non

biologique. Modifier le Portail BIO Québec pour y inclure ou modifier des tableaux statistiques permettant de visualiser l'évolution du secteur et offrir un accès à certaines informations aux intervenants du secteur.

Moyens proposés pour solutionner la problématique

Le projet se déroule en deux (2) phases. La phase 1, appelée ici « refonte », visera à optimiser la programmation pour l'ensemble de l'application et à revoir les interfaces de saisie proposées aux certificateurs. Une fois la stabilité de la nouvelle version de l'application prouvée, la phase 2 permettra l'ajout des nouvelles données, la programmation nécessaire à leur saisie et à la diffusion de statistiques grâce au Portail BIO Québec. Un suivi du travail des certificateurs au cours des années subséquentes sera nécessaire pour s'assurer de la validité des données transmises.

Impacts anticipés sur la compétitivité des entreprises (inclure l'importance de la problématique sur la production visée et l'importance relative de cette production au sein du secteur biologique)

Des prises de décision judicieuses de la part du MAPAQ et de ses partenaires sur les investissements dans le secteur biologique québécois à partir de données fiables et mises à jour régulièrement. Une évaluation des volumes produits annuellement pour les productions végétales dans la province pour mieux orienter le développement de ce secteur. Une adaptation de l'aide apportée aux entreprises en précertification grâce à un portrait plus détaillé de ces entreprises. Une autonomie accrue des intervenants du MAPAQ face à leurs besoins d'information et de préparation d'envois. Une implication plus importante des autorités régionales et municipales dans le développement du secteur en leur fournissant des données précises sur l'état du bio sur leur territoire. Favoriser la concertation entre entreprises pour la commercialisation des produits biologiques sur une base locale ou régionale en diffusant qui fait quoi, en quelle quantité et où. Une diminution des risques de contamination transgénique (maïs, soya, canola) en localisant plus précisément les cultures biologiques sur le territoire québécois pour éviter des pertes de marché à l'exportation de ces produits.